

**Arrêté n°75-2022-02-01-00007
modifiant l'arrêté n°75-2021-09-06-00020 fixant la liste des médecins spécialistes
et généralistes agréés dans le département de Paris**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°5-2021-09-06-00020 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants :

- Docteur Caroline Lucie MOUSELLI (généraliste),
- Docteur Elliott SCHRETER (généraliste),
- Docteur Jean-Pierre TORDJMAN (généraliste),
- Docteur Isabelle Suzanne Michèle Marie DE LAUZUN (généraliste),
- Docteur El Hassan LMAHDI (radiologiste),
- Docteur Thomas PERNIN (généraliste).

Considérant les avis demandés aux syndicats départementaux des médecins et considérés comme rendus ;

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris en date du 8 juillet 2021 et du 22 novembre 2021 ;

Considérant la demande de non-renouvellement de la liste des médecins agréés, des médecins généralistes et spécialistes ;

Sur proposition de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 75-2021-09-06-00020, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

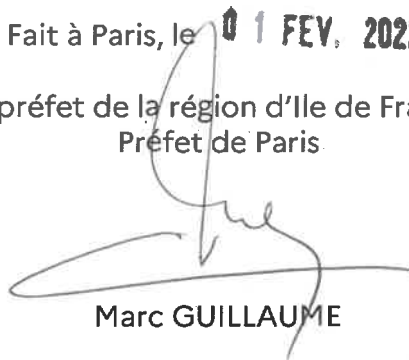
Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 01 FEV. 2022

Le préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris



Marc GUILLAUME